



Milly-la-Forêt, le 18 septembre 2024

**Objet :** Convocation au Conseil municipal du 26 septembre 2024.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal se réunira le :

**Jeudi 26 septembre 2024 à 20h30 en salle du Conseil**

**VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre de postes d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Délégations accordées par le Conseil municipal au Maire
5. Information : délégations accordées par le Maire au Conseil municipal (adjoints et conseillers délégués)
6. Indemnité de fonction des adjoints, des conseillers municipaux délégués et du Maire
7. Majoration des indemnités de fonction des adjoints, des conseillers délégués et du Maire

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

La Première-Adjointe,  
Maria-Gabrielle BOBAULT.



**Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :**

- Décision du Maire en date du 12 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société FLORIADES DE L'ARNON, d'un montant HT de 3951.33 euros (trois mille neuf cent cinquante et un euros et trente-trois centimes hors taxes) pour l'achat des fleurs d'hiver pour les massifs communaux,
- Décision du Maire en date du 12 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ADAC SERVICES, d'un montant HT de 2950 euros (deux mille neuf cent cinquante euros hors taxes) pour la neutralisation de la cuve à fioul à la Maison des Arts et des Métiers,
- Décision du Maire en date du 12 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société PRO URBA, d'un montant HT de 3097.20 euros (trois mille quatre-vingt-dix-sept euros et vingt centimes hors taxes) concernant la maintenance des aires de jeux de la Ville,
- Décision du Maire en date du 14 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société PHILEAS TECHNOLOGIE, d'un montant HT de 6 116.10 euros (six mille cent seize euros et dix centimes hors taxes) pour le raccordement des caméras de vidéosurveillance et de vidéoprotection des bâtiments communaux et de la nouvelle aire de jeux,
- Décision du Maire en date du 18 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société Sicalines pour un concert sous la Halle le 31 Août 2024 lors des célébrations du 80ème anniversaire de la libération de Milly-la-Forêt pour un montant HT de 2882.50 € (deux mille huit cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 18 juin 2024 – Acceptation de l'avenant n°1 au lot n°1 « maçonnerie et pierre de taille » du marché de restauration de la Chapelle Saint-Blaise conclu entre la ville et l'entreprise J. Richard pour un montant HT de 5 562.02 euros (cinq mille cinq cent soixante-deux euros et deux centimes hors taxes) pour la mise en place des sanitaires de chantier avec cuve de rétention,
- Décision du Maire en date du 24 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ALU, d'un montant HT de 13 475 euros (treize mille quatre cent soixante-quinze euros hors taxes) pour le programme de travaux de rénovation de la médiathèque,
- Décision du Maire en date du 24 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société LE REPUBLICAIN, d'un montant HT de 4 000 euros (quatre mille euros hors taxes) pour la pré-commande d'encarts publicitaires dans le journal Le Républicain de l'Essonne,
- Décision du Maire en date du 26 juin 2024 – Candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt du Parc naturel régional du Gâtinais français « Etudes pour la rénovation énergétique technique et architecturale des bâtiments communaux » pour la prise en charge totale par le Parc de la réalisation d'une étude préalable sur les bâtiments de l'école élémentaire Julie Daubié et des logements communaux attenants au groupe scolaire,
- Décision du Maire du 03 juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société SASU URBANITE pour l'assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour un montant TTC de 15 000 euros (quinze mille euros),
- Décision du Maire en date du 03 Juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société DECAUDIN, d'un montant HT de 2764.72 euros (deux mille sept cent soixante-quatre euros et soixante-douze centimes hors taxes) pour l'achat des panneaux mobiles d'information de travaux,
- Décision du Maire en date du 03 Juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société TPS, d'un montant HT de 7043.34 euros (sept mille quarante-trois euros et trente-quatre centimes hors taxes) concernant les travaux de réfection des pavés rue Langlois,
- Décision du Maire en date du 03 Juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société TPS, d'un montant HT de 6010.01 euros (six mille dix euros et un centime hors taxes) concernant les travaux d'entretien de voirie rue Brément
- Décision du Maire en date du 05 juillet 2024 – Signature d'une convention avec la SACPA, fourrière animale, d'un montant de 3 586,49 € HT (trois mille cinq cent quatre six euros et quarante-neuf centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 10 juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par l'Office National des Forêts pour des travaux sylvicoles consistant au dégagement manuel en plein de régénération

naturelle feuillue avec maintien du gainage d'un montant HT de 4 000,01 € (quatre mille euros et un centime hors taxes),

- Décision du Maire en date du 11 Juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société TPS, d'un montant HT de 21034.26 euros (vingt et un mille trente-quatre euros et vingt-six centimes hors taxes) concernant la réalisation d'une tranchée pour l'éclairage public rue du Général Leclerc,
- Décision du Maire en date du 12 juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société GEOTECHNIQUE ET ETAT DES MILIEUX, d'un montant HT de 2790 € (deux mille sept cent quatre-vingt-dix euros hors taxes) pour effectuer un diagnostic géotechnique et un diagnostic des sols en prévision de la transformation de la cour de l'école Julie Daubié en cour dite « Oasis »,
- Décision du Maire en date du 12 juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société QUADRIGEO pour réaliser un relevé topographique du terrain sis 29ter rue de l'Hermitte et de ses abords proches, d'un montant HT de 3750 euros (trois mille sept cent cinquante euros hors taxes) en prévision de la future cour dite « Oasis » de l'école Julie Daubié,
- Décision du Maire en date du 12 juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ONF VEGETIS, d'un montant HT de 12500 euros (douze mille cinq cents euros) pour nettoyer la parcelle 0461, section AH après les travaux d'exploitation de bois,
- Décision du Maire en date du 12 juillet 2024 – Sollicitation d'une subvention auprès du PNR du Gâtinais français au titre du programme d'aide en faveur du patrimoine culturel, pour la restauration des 2 tableaux d'église retrouvés au 2ème étage de l'espace culturel du Moustier,
- Décision du Maire en date du 12 juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société TV ONLY pour la réalisation d'un reportage dans le cadre des villes labellisées VILLE ET METIERS D'ART, pour la future maison des artisans d'art du Moustier (PVD) d'un montant HT de 1500 euros,
- Décision du Maire en date du 12 juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ADIATECH, d'un montant HT de 17990 euros (dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros hors taxes) pour réaliser les prestations de services en assistance technique pour les travaux d'enfouissement rue Beauregard et rue Auguste Houdin,
- Décision du Maire en date du 19 juillet 2024 – Acceptation du devis fourni par la société SERVIGECO, d'un montant HT de 5715.79 euros (cinq mille sept cent quinze euros et soixante-dix-neuf centimes hors taxes) pour réaliser la maintenance des hottes et VMC,
- Décision du Maire en date du 01 août 2024 – Acceptation du devis fourni par la société NRJ, d'un montant HT de 9004.32 euros (neuf mille quatre euros et trente-deux centimes hors taxes) concernant la réalisation de travaux électriques sur la place du Marché,
- Décision du Maire en date du 06 Aout 2024 – Acceptation du devis fourni par la société PRUNEVIEILLE, d'un montant HT de 2846.25 euros (deux mille huit cent quarante-six euros et vingt-cinq centimes hors taxes) concernant le remplacement de 6 horloges astronomiques,
- Décision du Maire en date du 20 Aout 2024 – Acceptation du devis fourni par la société SICOM SA, d'un montant HT de 5 313.48 euros (cinq mille trois cent treize euros et quarante-huit centimes hors taxes) concernant la fourniture et la pose de 4 mobiliers complémentaires et de 3 lattes complémentaires à la signalétique d'information locale de la Ville,
- Décision du Maire en date du 23 août 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ALTRAD, d'un montant HT de 5890 euros (cinq mille huit cent quatre-vingt-dix euros hors taxes) pour la fourniture de 10 poubelles supplémentaires destinées aux déjections canines,
- Décision du Maire en date du 28 août 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ARCANE INDUSTRIES, d'un montant HT de 3180 euros (trois mille cent quatre-vingts euros hors taxes) pour la fourniture de 2000 litres de solution à base d'acide acétique (vinaigre) pour lutter contre les mauvaises herbes sur la voirie communale,
- Décision du Maire en date du 05 septembre 2024 – Acceptation des devis de la société PHILEAS concernant la modification et l'extension du système de vidéoprotection, d'un montant total HT de 21 035,98 € (vingt et un mille trente-cinq euros et quatre-vingt-dix-huit centimes),
- Décision du Maire en date du 13 septembre 2024 – Sollicitation d'une subvention au Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de l'acquisition de 2 récupérateurs d'eau pluviale pour le Centre Technique Municipal.

**POUVOIR**

Je soussigné(e)....., donne pouvoir à  
.....

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du.....**

Fait à Milly-la-Forêt, le